

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

Séance n° 4 du 14 décembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi quatorze décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Georges DEMANET, représenté par Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Majda LACHGAR, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Gérard VIEUBLED.

❖ *Délibération n° CM..35-2023*

Installation d'un système de vidéoprotection

Demande de soutien financier

Le Conseil Municipal,

VU la fiche d'analyse et de préconisations qui fonde l'avis favorable en date du 25 novembre 2022 du référent sûreté en prévention situationnelle et vidéoprotection du groupement de gendarmerie départementale de l'Oise ;

VU l'étude de faisabilité réalisée par l'ADTO-SAO réalisée le 24 mars 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission du 23 mai 2023 qui a arrêté le projet de vidéoprotection à 15 caméras ;

SLOW

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ DECIDE d'installer un système de vidéoprotection en agglomération de la commune comprenant 15 caméras.
- ▶ APPROUVE le dossier technique.
- ▶ ACCEPTE l'estimation prévisionnelle des travaux de 100 810,00 € HT,
- ▶ ACCEPTE l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élevant à 103 310,00 € HT, soit 123 972,00 € TTC
- ▶ PREVOIT la variation possible de l'ordre de 3 % de hausse du coût des travaux dans le contexte inflationniste qui rend imprévisible le maintien des prix qui porterait le coût global de l'opération à **106 500,00 €uros HT, soit 127 800,00 €uros TTC**
- ▶ SOLLICITE une aide de l'Etat, la Région et du Département afin d'assurer le financement de l'opération.
- ▶ DELEGUE Monsieur le Maire dans la recherche de financements.
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au traitement de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 décembre 2023.

Gérard VIEUBLED, Secrétaire